La bataille est lancée

LÉGISLATIVES 2022

Des macronistes en force, une gauche réunie, un RN offensif : les écuries politiques s'organisent pour décrocher le Graal de la majorité ou un rôle de premier opposant.

Après des semaines de tractations parfois houleuses, les trois blocs ont aligné leurs candidats – vieux routiers ou néophytes - sur la plupart des 577 circonscriptions en jeu les 12 et 19 juin.

Pas moins de 19 membres du gouvernement sortant – dont Gérald Darmanin (ministre de l'Intérieur), Elisabeth Borne (Travail) ou Jean-Michel Blanquer (Éducation) – tentent leur chance. « *Ne vous laissez pas intimider, battez-vous !* », a lancé Emmanuel Macron à ses troupes mardi.

A Marseille, Mélenchon ne se représentera pas

Jean-Luc Mélenchon, figure de proue de la gauche réunie dans la Nupes (Nouvelle union populaire, écologique et sociale), se verrait bien en Premier ministre de cohabitation. Mais il ne briguera pas de mandat lui-même : le leader insoumis l'a annoncé hier, précisant que son directeur de campagne, l'eurodéputé Manuel Bompard, avait l'investiture dans sa circonscription des Bouches-du-Rhône.

Marine Le Pen, à nouveau candidate dans le Pas-de-Calais et forte d'un score inédit pour l'extrême droite au second tour de la présidentielle (41,5 %), souhaite un groupe parlementaire le plus étoffé possible, mais sans se risquer à un pronostic chiffré.

Reconquête ! présentera des candidats presque partout, le RN ayant refusé de faire alliance. Eric Zemmour briguera lui-même la circonscription de Saint-Tropez, dans le Var *(lire les détails dans nos pages départementales)*.

Les candidats de la Nupes recueilleraient au premier tour environ 28 % des voix, contre 26 ou 27 % pour ceux du camp présidentiel, entre 22 et 24 % pour ceux du RN et 11 % pour les LR et leurs alliés UDI et centristes, selon divers sondages.

Mais après la réélection confortable d'Emmanuel Macron (58,5 %), nombre d'analystes et même d'opposants s'attendent à ce qu'il conserve une majorité à l'Assemblée nationale autour de la troïka En Marche - MoDem - Horizons.

Mode de scrutin majoritaire à deux tours aidant, le camp macroniste raflerait au final entre 310 et 350 sièges, contre 135 à 165 pour la Nupes, et 20 à 40 pour le RN, selon une projection de l'institut Opinionway.

Selon une autre étude, de Harris Interactive pour *Challenges*, 105 à 168 sièges iraient à la gauche, contre 52 à 80 pour le RN.

Le camp présidentiel conserverait la majorité absolue avec 300 à 350 sièges. « *Il n'y a pas de troisième tour de l'élection présidentielle* », a insisté le chef de l'État mardi.

Quelle opposition ?

Le porte-parole du PS, Pierre Jouvet, accuse Emmanuel Macron de vouloir « *enjamber* » ce nouveau scrutin pour n'avoir à parler ni de son bilan, ni de ses projets, notamment la retraite à 65 ans.

Mais Marine Le Pen elle-même concède que « *la logique des institutions veut que le président de la République ait une majorité* ».

« *La vraie question,* selon elle, « *c'est quelle opposition* » aura le chef de l'État en face de lui. En clair, contester aux Insoumis et leurs alliés la place de premiers opposants de France.

Depuis l'avènement du quinquennat en 2002, les législatives « *ont perdu leur autonomie et sont très fortement indexées sur le résultat de la présidentielle* », souligne Frédéric Dabi, de l'Ifop (Institut d'études d'opinion et marketing).

Plusieurs facteurs créent des incertitudes : ampleur de l'abstention, longue durée de la campagne – deux mois entre le premier tour de la présidentielle et celui des législatives –, chef de l'État réélu pour la première fois hors cohabitation, etc. « *Est-ce que les Français vont vouloir équilibrer, compenser leur vote ?* », questionne Frédéric Dabi.

Denys Pouillard, de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, estime aussi « *que l'on va vers une majorité reconduite pour le chef de l'Etat. Mais le dosage reste une question* » au sein d'une majorité macroniste qui va d'une aile gauche à des transfuges de la droite classique, ajoute-t-il.

Incertitudes à gauche aussi, où l'électorat de tradition social-démocrate, « *qui ne veut pas entendre parler du programme de Jean-Luc Mélenchon, pourrait bien aller vers la République en marche* », ajoute-t-il. Sans compter des candidatures « *dissidentes* » à gauche, qui pourraient faire trébucher des candidats de la Nupes.

À droite, LR, sonné par la débâcle de Valérie Pécresse à la présidentielle (4,78 %), compte sur son solide réseau d'élus territoriaux. Et espère ramener au bercail sa frange la plus conservatrice séduite par l'extrême droite, mais aussi enrayer les départs d'élus vers le camp présidentiel.

Un militant du mouvement La France Insoumise (LFI) s'empare des affiches de campagne du leader Jean-Luc Melenchon, prêtes pour les législatives des 12 et 19 juin prochains. (Photo AFP)

Pétain « sauveur » des juifs : la relaxe pour Eric Zemmour confirmée en appel

La cour d'appel de Paris a confirmé hier la relaxe prononcée en première instance en faveur d'Eric Zemmour, jugé pour « contestation de crime contre l'humanité » pour avoir soutenu que le maréchal Pétain avait « *sauvé* » des juifs français durant la Seconde Guerre mondiale. Si ses propos « *peuvent heurter les familles de déportés* », ils « *n'ont pas pour objet de contester ou de minorer, fût-ce de façon marginale, le nombre des victimes de la déportation ou la politique d'extermination dans les camps de concentration* », a expliqué la cour, qui a rappelé que Philippe Pétain n'avait pas été poursuivi « *pour un ou plusieurs crimes contre l'humanité* » lors de son procès à la Libération. « *La cour lit l'histoire à revers* », a réagi l'avocat de SOS Racisme, l'une des associations parties civiles, Me Patrick Klugman. « *Je n'aurais jamais pensé être autant heurté par la motivation d'une décision de justice que par le propos poursuivi, surtout en matière de négationnisme* », a-t-il ajouté avant d'annoncer un pourvoi en cassation.

Comptes de Mélenchon : l'insoumis perd son procès en appel

La cour d'appel de Paris a confirmé la relaxe du rapporteur de la Commission des comptes de campagne poursuivi en diffamation par Jean-Luc Mélenchon pour avoir dénoncé des « irrégularités » dans les dépenses du candidat de La France insoumise à la présidentielle de 2017. Les propos visés par l'insoumis n'étaient pas diffamatoires, a jugé la cour en reprenant les arguments du tribunal de Paris développés en première instance.

Jean-Luc Mélenchon, absent à l'audience, avait porté plainte contre Jean-Guy de Chalvron, ex-rapporteur de la commission chargée de valider les dépenses électorales avant leur remboursement par l'Etat. Le leader de LFI dénonçait des propos tenus par ce dernier le 30 mai 2018 sur BFMTV, lors de la révélation de l'enquête judiciaire sur ses comptes de campagne. Pour le tribunal de Paris en première instance, les propos de M. de Chalvron étaient uniquement relatifs à son travail « comme contrôleur des comptes ».

Iran : deux Français arrêtés

Deux ressortissants français ont été arrêtés en Iran, ont annoncé hier les autorités françaises, dénonçant leur arrestation « *sans fondement* » par Téhéran, qui retient sur son sol plusieurs étrangers susceptibles d'être utilisés comme levier dans ses négociations internationales tendues. Le ministère des Affaires étrangères dit avoir été informé de cette arrestation dans un communiqué, qui ne précise pas leur identité, au lendemain de l'annonce par Téhéran de l'arrestation de deux Européens « *entrés dans le pays dans le but de déclencher le chaos et déstabiliser la société* ». Selon des sources proches du dossier, les prisonniers seraient une responsable d'un syndicat de l'enseignement et son compagnon.

L'Iran est secoué par des manifestations régulières de professeurs contre leurs conditions de travail. Certains ont été arrêtés, entraînant d'autres manifestations pour leur libération.

« *Le gouvernement français condamne cette arrestation, demande leur libération immédiate et restera pleinement mobilisé à cette fin* », annonce le Quai d'Orsay, qui ajoute que « *l'ambassadeur à Téhéran a effectué des démarches pour obtenir un accès consulaire et le chargé d'affaires de l'ambassade d'Iran à Paris a été convoqué au ministère* ».